

OBJET / GAIA

**Comité
consultatif du
marché non
sédentaire :
création et
désignation des
membres**

**DATE DE
CONVOCAION :**
DEIALDIAREN DATA :
22 juin 2020

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien
kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / 27
hor zirenak:

Nombre de votants / 29
bozkatu dutenak :

**Annule et remplace
délibération
n°29-06-2020-023
du 29 juin 2020**

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des sports, en séance publique, sous la présidence de Madame **Eliane AIZPURU**, première adjointe.

Etaient présents / Hor zirenak : Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepont-Larronde, M. Peio Etcheleku, Mme Corinne Othaceguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Carmen Gonzalez, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Lilian Hirigoyen, conseillère municipale.

Procuration / Ahalordea : M. Christian Devèze à Mme Eliane Aizpuru, Mme Lilian Hirigoyen à Mme Argitxu Hiriart-Urruty.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

Mme Aizpuru expose qu'en application de l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

Sur proposition du Maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Le comité n'a aucun pouvoir décisionnel (il rend des avis). Il est présidé par un membre du Conseil municipal, désigné par le Maire.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser la création d'un comité consultatif du marché non sédentaire,
- De désigner les cinq conseillers municipaux appelés à siéger à ce comité consultatif du marché non sédentaire (quatre pour la majorité et un pour l'opposition).
- A la demande de l'opposition et après accord de M. le Maire, de désigner un conseiller municipal suppléant pour l'opposition.

A l'unanimité des membres présents, il est décidé de procéder à un vote à main levée.

Ouï l'exposé de Mme Aizpuru et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

ADOpte la création du comité consultatif du marché non sédentaire,

Après appel à candidature, la liste « Unis Pour Cambo » présente quatre candidats : Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Sébastien Carre, Mme Christiane Hargain-Desperies, M. Didier Irastorza et la liste « Nahi Dugun Herria » présente un candidat : M. Michel Duthilleul.

La liste « Unis Pour Cambo » recueille 22 voix (*M. le Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Desperies, M. Vincent Goytino, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Peio Etcheleku, Mme Corinne Oihatcegy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Carmen Gonzalez*) et la liste « Nahi Dugun Herria » 7 voix (*Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen*).

PRECISE que le comité consultatif du marché non sédentaire est composé de la manière suivante :

• **Elus membres :**

- Mme Véronique CADEPOND-LARRONDE
- M. Sébastien CARRE
- Mme Christiane HARGAIN-DESPERIES
- M. Didier IRASTORZA
- M. Michel DUTHILLEUL / Mme Nathalie AÏÇAGUERRE (suppléante)

• **Non élus membres :**

- L'Union Commerciale et Artisanale de Cambo-les-Bains, M. Ximun DUHOUR, ou son – sa représentant(e)
- Le représentant des commerçants non sédentaires du marché de Cambo-les-Bains, M. Jean-Pierre GOGNY, ou son – sa représentant(e)
- Le groupement Aquitain des Commerçants Non Sédentaires, M. David NOBLIA, ou son – sa représentant(e)
- La Fédération Nationale des Syndicats et des Commerçants Non Sédentaires, Mme Rache GEOFFROY, ou son – sa représentant(e)

• **Membres de droit :**

- M. Christian DEVEZE, Maire
- M. Serge LARTIGUE, DGS
- Mme Christine ASCARAIN, placière du marché non sédentaire
- M. Frantz CANDAS, police municipale
- M. Tom ROUSSELLE, police municipale

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme



Christian DEVEZE
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza